

*Date de dépôt: 14 décembre 2004*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner les feuillets PPE 1463 n° 1 à 14 de la parcelle de base 1463, plan 20, de la commune de Genève, section Eaux-Vives et les feuillets de copropriété ordinaire 1462 n° 9, 24, 27, 40, 70, 77, 85, 95, 103, 119, 129, 138, 143, 167, 170 et 191 de la parcelle de base 1462, plan 20, de la commune de Genève, section Eaux-Vives pour 7 500 000 F**

### **Rapport de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le PL 9402 a été étudié par la Commission de contrôle de la FVA lors de sa séance du 1er décembre 2004, sous la présidence de Mme Michèle Künzler. Le procès verbal était tenu par M. Jean-Luc Constant, que nous remercions.

Lors de cette séance, la Commission a entendu les représentants de la Fondation, MM. Lévy, Grobet et Marconi.

Ce PL 9402 concerne le dossier n° 20.

L'objet en question, situé en ville de Genève, 22 rue William-Favre concerne 14 lots de PPE, représentant 875 %o de la parcelle no 1463 qui en compte 15 au total.

Il s'agit de 14 appartements, distribués de la manière suivante :

- Au rez-de-chaussée : un appartement de 4 pièces d'une surface de 124 m2 PPE et un appartement de 6 pièces d'une surface de 193 m2 PPE
- Du 1<sup>er</sup> étage au 5<sup>ème</sup> étage: cinq appartements de 5 pièces d'une surface de 145 m2 PPE et cinq appartements de 6 pièces d'une surface d'une surface de 189 m2 PPE
- Au 6<sup>ème</sup> étage : un appartement de 5 pièces d'une surface de 139 m2 PPE et un appartement de 6 pièces d'une surface de 153 m2.

Soit, au total 76 pièces d'une surface moyenne de 30 m2 chacune.

Les appartements bénéficient tous de un à trois balcons et sont tous traversants.

Le prix moyen de location à la pièce est de CHF 5'013.-, mais diffère grandement, allant de CHF 2'640.- / pièce pour la valeur la plus faible à CHF 11'400.-/ pièce pour la valeur la plus haute.

La FVA a trouvé preneur pour ce bien à 7 500 000 F. Le bénéfice estimé est de 375'000 F.

La Commission vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter le PL 9402.

## **Projet de loi (9402)**

**autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner les feuillets PPE 1463 n° 1 à 14 de la parcelle de base 1463, plan 20, de la commune de Genève, section Eaux-Vives et les feuillets de copropriété ordinaire 1462 n° 9, 24, 27, 40, 70, 77, 85, 95, 103, 119, 129, 138, 143, 167, 170 et 191 de la parcelle de base 1462, plan 20, de la commune de Genève, section Eaux-Vives pour 7 500 000 F**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Autorisation d'aliénation**

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (ci-après la Fondation) est autorisée à aliéner en bloc pour un prix de 7 500 000 F les immeubles suivants :

Feuillets PPE 1463 n° 1 à 14 de la parcelle de base 1463, plan 20, de la commune de Genève, section Eaux-Vives et les feuillets de copropriété ordinaire 1462 n° 9, 24, 27, 40, 70, 77, 85, 95, 103, 119, 129, 138, 143, 167, 170 et 191 de la parcelle de base 1462, plan 20, de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

### **Art. 2 Utilisation du produit de la vente**

Le produit de la vente mentionnée à l'article 1 sert à désendetter la Fondation.

### **Art. 3 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.